

MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DU DEVELOPPEMENT RURAL,  
ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

DIRECTION GENERALE  
DES PRODUCTIONS ET DE  
LA SECURITE ALIMENTAIRE

DIRECTION DE LA PROTECTION  
DES VEGETAUX, DU CONTROLE  
ET DE LA QUALITE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail



Abidjan le 13 MARS 2025

N° 0652 /MEMINADERPV/DGPSA/DPVCQ

**Note à l'attention des Gérants  
des Firmes et des importateurs  
de produits phytosanitaires de  
Côte d'Ivoire**

ABIDJAN

**Objet :** Génération Automatique des Autorisations  
Préalables d'Importation (API) via le GUCE.

Dans le cadre de la dématérialisation des procédures liées au commerce extérieur en vue de faciliter et d'accélérer les formalités d'importation, le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Côte d'Ivoire (GUCE-CI) a mis en place le module e-licence permettant la délivrance des API par les Ministères techniques concernés.

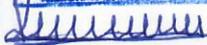
A cet effet, un moteur de génération automatique des Autorisations Préalables d'Importation (API), basé sur les informations de la Fiche de Déclaration à l'Importation (FDI), a été développé par le GUCE-CI, à l'effet de renforcer les contrôles nécessaires au profit des Administrations.

Ainsi, au terme des concertations entre la DPVCQ et le GUCE-CI, à compter du **mercredi 16 avril 2025**, toutes les demandes d'API de pesticides (**API 3114**) seront traitées selon cette nouvelle procédure.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.



LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION  
DES VEGETAUX DU CONTRÔLE ET DE  
LA QUALITE

  
**Mme AMAN KOKO**  
Ingénieur en Chef d'Agronomie